

## La mairie et ses annexes

Informations sur la Mairie de Gravelines et ses annexes

### La mairie de Gravelines

L'activité majeure de la mairie de Gravelines est de répondre aux besoins des citoyens, de s'occuper de la coordination des différents services qui organisent la vie de la ville.

C'est pourquoi les services et les équipements municipaux doivent être nombreux et diversifiés afin de répondre aux besoins de chacun.

> [Consultez la liste des Services Municipaux](#) [1]

> [Consultez les démarches en ligne](#) [2]

### Les permanences des élus

Monsieur le Maire assure une permanence sur rendez-vous en Mairie. Pour connaître les modalités et les dates de permanences, merci de bien vouloir vous renseigner auprès de l'accueil en Mairie, ou par téléphone au 03 28 23 59 00. Les Adjoints et Conseillers Municipaux assurent également des permanences dans les quartiers de Petit-Fort-Philippe et des Huttes.

Pour plus d'informations sur les lieux, dates et heures, merci de vous renseigner auprès de la Mairie.

### Contactez la mairie

Place Albert Denvers (entrée du public rue des Clarisses) 59820 Gravelines

#### Mairie

Rue des Clarisses

Ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Permanence le samedi de 9h à 12h pour l'Etat Civil et le service des Sports.

**Tél :** 03 28 23 59 00

Mail : [contact@ville-gravelines.fr](mailto:contact@ville-gravelines.fr) [3]

#### Maison Communale / Agence Postale de Petit-Fort-Philippe

Place Calmette

Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h.

Tél : 03 28 27 79 36

#### Maison Communale / Agence Postale des Huttes

Avenue Léon Jouhaux

Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12 et de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h.

Tél : 03 28 23 81 47

**URL de la source (modifié le 12/07/2019 - 10:49):** <https://www.ville-gravelines.fr/ma-mairie/la-mairie/la-mairie-et-ses-annexes>

**Liens**

[1] <https://www.ville-gravelines.fr/ma-mairie/la-mairie/les-services-municipaux>

[2] <https://www.ville-gravelines.fr/ma-mairie/demarches-en-ligne>

[3] <mailto:contact@ville-gravelines.fr>